

Le 31 mars, public, privé, c'est tous ensemble qu'on va gagner!

Pour de nouveaux droits dans le public comme dans le privé

- ♦ Pour la réduction du temps de travail à 32h, et l'amélioration des conditions de travail.
- ♦ Pour des droits nouveaux du salarié :
 - ⇒ Solidaires revendique dans le secteur privé un nouveau statut des salariés qui instaure une continuité de droits entre deux emplois (en termes de rémunération, protection sociale, reclassement...)
 - ⇒ Solidaires se bat dans le secteur public pour la défense du statut général de la fonction publique.
- ♦ Pour des créations d'emplois de fonctionnaires titulaires (près de 20% de contractuels dans la fonction publique!)
- ♦ Pour la reconnaissance de la fonction publique en termes de rémunération.
- ♦ Pour un service public facteur de cohésion sociale, et de correction des inégalités, son développement et la création de nouveaux services publics (petite enfance, environnement, etc ...).

Le gouvernement a décidé la casse des droits des salariés

- ♦ Casse des garanties collectives du code du Travail, inversion de la hiérarchie des normes (un accord peut primer une loi !), attaques contre le statut des fonctionnaires avec PPCR, ou encore le Compte Personnel d'Activité individualisé.
- ♦ Remise en cause des 35h, flexibilité.
- ♦ Politique salariale régressive : le point d'indice à +1,2% dans la fonction publique, c'est un geste électoraliste, véritable provocation après six ans de gel. Le point passe de 4,63 € à 4,68€ (+5 centimes), alors que les agents publics ont perdu 18 % de pouvoir d'achat depuis 2000!
- ♦ Licenciements facilités dans le privé, précarité, suppressions d'emplois dans le secteur public.
- ♦ Les jeunes (taux de chômage de 26%) et les femmes sont les premières victimes de la précarisation et de la déréglementation.
- ♦ Empilement de réformes, désorganisation des missions, mobilité forcée, fragilisation des services publics et de la fonction publique.

Pour une autre répartition des richesses, pour une société solidaire, Retrait du projet de loi Travail! Renforcement de la fonction publique!

SOYONS MASSIVEMENT MOBILISES DANS LES CORTEGES LE 31 MARS









Pour renforcer les droits des salarié-es du secteur public comme du secteur privé, le retrait du projet de loi Travail est indispensable Tous en grève le 31 mars 2016!

Les organisations syndicales de la Fonction publique, CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES s'inscrivent pleinement dans la mobilisation et l'appel à la grève du 31 mars pour l'amélioration et le renforcement des droits des salariés et des agents de la fonction publique. Il faut obtenir le retrait du projet de loi travail et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives.

Ce projet de loi est une addition de régressions historiques : inversion de la hiérarchie des normes via des accords d'entreprises dérogatoires au code du travail, remise en question du temps de travail, facilité de licenciement, remise en cause des organisations syndicales, etc... Bref, un projet souhaité par le MEDEF, présenté par le gouvernement, qui doit être retiré. Cette logique se décline aussi au sein de la fonction publique au travers des multiples attaques statutaires, le recours à la mobilité forcée, l'attaque des 35h et le développement de la précarité.

Contrairement à ce qui nous est rabâché sans fondement, jamais l'affaiblissement des droits des travailleurs et la possibilité de licencier le plus facilement du monde n'ont permis de combattre le chômage. Les salariés paient déjà – et au prix fort – les conséquences d'une crise dans laquelle ils n'ont aucune responsabilité. Pour nos organisations syndicales, ce qui est indispensable et juste aujourd'hui, c'est que les garanties collectives des salariés soient améliorées et non l'inverse.

Cette politique de démantèlement des garanties collectives nationales ne peut que résonner défavorablement aux oreilles des fonctionnaires et agents publics.

En effet, le statut général, les statuts particuliers et le décret 86-83 pour les agents non-titulaires sont des éléments essentiels des droits collectifs des personnels qui subissent déjà une remise en cause de leur caractère national. De plus, la politique d'austérité met à mal l'exercice des missions publiques et le pouvoir d'achat. Nos organisations syndicales rappellent d'ailleurs que la page des salaires n'est pas tournée avec l'insuffisante augmentation de 1,2 %.

Nul besoin d'être devin pour comprendre que l'éclatement des statuts de fonctionnaires suivrait de près la casse du code du travail et des accords de branche.

Enfin, le projet de loi travail, s'il était adopté, permettrait au gouvernement de mettre en place, par une procédure d'ordonnances, un compte personnel d'activité pour les fonctionnaires. Dans ces conditions, le gouvernement aurait carte blanche pour mettre en place un dispositif d'individualisation des droits ce qui suscite bien de légitimes inquiétudes et de larges réserves.

Après les mobilisations massives avec la jeunesse, les 9, 17 mars et 24 mars, il faut obtenir le retrait du projet de loi travail par la grève interprofessionnelle et les manifestations, le 31 mars, et en finir avec les multiples attaques dont fait l'objet la fonction publique.

Fonctionnaires et agent-es publics : Toutes et tous en grève et dans les manifestations, le 31 mars 2016